



Le 12 septembre 2017 a été le point de départ d'une mobilisation contre la casse des droits des travailleur.se.s. Nous, Union Antifasciste Toulousaine, participons à cette mobilisation qui, nous l'espérons, permettra **la mise en place d'un réel rapport de force pour contrer ces attaques patronales.**

Les 5 ordonnances Macron partent d'un principe simple : **servir les patron.ne.s, faire de nous des variables d'ajustements** sous prétexte de favoriser la compétitivité des entreprises pour leur donner plus de "souplesse". Cette logique est dans la même lignée que celle du précédent gouvernement "socialiste" et de sa loi El Khomri qui facilitait le "dialogue d'entreprise" et s'en prenait déjà au code du travail. Tous les droits acquis par et pour tous.tes les travailleur.se.s sont remis en cause, cassant ainsi la solidarité entre tous.tes les travailleur.se.s qui auront des conditions de travail tout à fait différentes selon la combativité de leurs "branches" ou de leurs "syndicats".

→ Désormais c'est dans l'entreprise que doivent se négocier les questions d'organisation du temps de travail. Si la durée légale reste 35h/semaine, c'est sur le lieu de travail que peuvent maintenant être décidées les heures supplémentaires, le seuil de déclenchement de leur rémunération, les primes, les règles d'astreinte ou de prise de congés. La durée maximale de travail hebdomadaire reste fixée à 44 heures en moyenne sur 12 semaines. L'accord d'entreprise prime même sur le contrat de travail, permettant de le modifier sans l'accord du salarié.

→ Les TPE de moins de 20 salariés pourront négocier avec un.e employé.e non élu.e et non mandaté.e par un syndicat. Le rapport de force bénéficie ainsi au patron (puisque dans son entreprise), cassant l'outil d'organisation de la lutte des classe (tout du moins au travail) : le syndicat. De plus l'employé.e n'a aucune protection collective.

→ Les licenciements abusifs sont aussi facilités (particulièrement pour les multinationales), faute au plafonnement des indemnités prud'hommes, à la réduction du délai de contestation, etc.

→ Les CDI, qui représentent encore 3/4 des contrats de travail aujourd'hui sont aussi attaqués avec la possibilité d'avoir des CDI "de projet", bref une nouvelle forme de CDD non assumée...

Au delà de la loi travail, la politique globale des gouvernant.e.s est dictée par une volonté de faire disparaître toute forme de solidarité sociale, même institutionnelle. **Ainsi, sous prétexte de crise, "l'effort" est demandé aux travailleur.se.s et aux chômeur.se.s d'en finir avec leurs droits, comme s'ils.elles étaient responsables des crises du capitalisme.** Les solidarités sont de plus en plus remises en cause comme les droits au chômage, la sécurité sociale, les allocations logements, le travail associatif dans le social... A l'inverse, la réforme de l'ISF permet aux plus riches, et en particulier aux actionnaires, de moins payer d'impôts.

Après 2 réformes du travail au seul service des patron.ne.s et un état d'urgence désormais permanent, prêt à réprimer la contestation, cette nouvelle bataille sociale s'annonce sous tension. **L'enjeu sera, pour les syndicats, d'organiser la colère de tous.tes les précaires et travailleur.se.s, de dépasser le stade des manifestations ponctuelles, dispersées dans le temps et sans grand impact économique et de créer un réel rapport de forces.**



**Face aux ordonnances Macron, face au capital,  
luttons, résistons, organisons-nous !**

*toulouse.antifa@riseup.net*

*<https://unionantifascistetoulousaine.wordpress.com/>*